

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 2 Avril

La loi sur les enfants naturels

Le Sénat vient de discuter, non sans éclat — car les discours prononcés sur cette importante question juridique et sociale par MM. Demôle, Dauphin, Trarieux, Thézard Grivart, ont été particulièrement remarquables — la proposition de loi récemment adoptée par la Chambre des députés, tendant à améliorer le sort des enfants naturels reconnus légalement, dans la succession de leurs père et mère.

Cette proposition, conçue dans un esprit de sagesse et de modération, a un triple objet : — Donner aux enfants naturels la qualité d'héritiers que le Code civil leur refuse, mais dont la jurisprudence leur a accordé presque tous les avantages — augmenter la quotité de leurs droits — autoriser le père et la mère à leur faire, par préciput, des libéralités testamentaires au-delà de leurs droits *ab intestat*, libéralités que la législation actuelle interdit.

Ces trois modifications constituent une réforme que réclament l'équité et les mœurs.

MM. Demôle et Tolain ont cependant pensé que cette réforme n'est pas suffisante, et s'inspirant du décret de la Convention en date du 12 brumaire an II et reprenant presque textuellement la proposition déposée sur le Bureau de la Chambre le 18 mars 1890 par MM. Jullien, Letellier et Rivet, ils ont demandé une assimilation complète entre les enfants naturels reconnus et les enfants légitimes, avec parts égales dans les successions paternelle ou maternelle, réserve calculée de la même manière et même exclusion des ascendants sauf pension alimentaire quand ils sont dans le besoin.

La commission du Sénat, non plus que la Chambre, n'a pas accepté cette théorie ni ses conséquences. Il lui a paru, comme le remarque le rapport de M. Dauphin, que la famille n'est pas seulement un groupement

qu'un père ou une mère composent à leur gré. Dans les sens vrai et universellement accepté, c'est une institution sociale qui procède du mariage ; elle lui est inévitablement attachée ; elle en assure le maintien et la dignité et ne se forme, n'existe, ne se perpétue que par lui.

Le législateur n'a pas le droit de l'ébranler. Conclure des devoirs du père et de la mère naturels à l'obligation d'imposer avec égalité parfaite leurs enfants illégitimes à ceux qui sont nés ou naîtront de justes noces, c'est sacrifier un intérêt supérieur et général à des situations particulières et exceptionnelles, et provoquer des discordes et des haines, au milieu desquelles le lien du sang, sous le prétexte d'être plus largement respecté, risquerait de se relâcher et de se rompre.

Ce serait en outre conduire logiquement à la même solution pour les enfants adultérins et incestueux envers lesquels la gravité de la faute rend encore la responsabilité plus lourde ; la recherche de la paternité devrait réapparaître, comme le décret de brumaire an II l'avait, logiquement aussi, rétablie et il n'y aurait aucune raison de refuser effet contre le conjoint et les enfants légitimes aux reconnaissances faites pendant le mariage, des enfants naturels nés avant qu'il eût été contracté.

On peut se demander, d'ailleurs, si l'assimilation complète des enfants naturels aux enfants légitimes, dont le but serait de satisfaire à l'équité et à la loi naturelle, n'aurait pas souvent des effets injustes dans la distribution des fortunes organisée par notre législation civile. L'enfant naturel bénéficierait autant que l'enfant légitime, dans les successions *ab intestat* des bénéficiaires de communauté dus au travail, à l'administration, à l'économie, aux capitaux du conjoint. On le verrait prendre part égale dans les donations de contrat de mariage ou entre époux et les libéralités testamentaires, et, pour parler des ascendants, il est difficile de comprendre comment ils seraient obligés de laisser passer dans les mains

d'une personne qui leur est étrangère, la totalité des biens qu'ils ont donnés pour fonder une famille régulière.

Mais si elle a repoussé les conséquences extrêmes, la commission du Sénat, comme la Chambre elle-même, est entrée dans une voie libérale et humaine, à l'égard des enfants, sur lesquels on ne saurait, sans une criante injustice, continuer à faire peser la dureté du Code de 1804. Désormais les enfants naturels auront le titre et les prérogatives d'héritiers légitimes. Ils seront affranchis de la formalité de l'envoi en possession. Leur part de l'héritage paternel sera augmenté dans une très forte proportion.

Quand ils se trouveront en concours avec les enfants légitimes, leur part sera portée à la moitié.

Lorsqu'ils seront en concours avec les ascendants, ceux-ci ne recevront plus qu'un quart.

Quant aux frères et neveux qui, d'après la tradition et l'usage prenaient toujours la place des parents, quand les parents venaient à décéder, leur part, lorsqu'ils seront en concours avec les enfants naturels, sera réduite de la moitié au quart.

Enfin, lorsque les enfants naturels seront en concours avec des cousins germains ou des collatéraux d'un degré plus éloigné, ils recevront la totalité de l'héritage.

C'est là, comme on le voit, une réforme des plus appréciables.

Elle fera honneur au Parlement et sera accueillie avec faveur par le pays.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

L'Expédition de Madagascar

Ordre du jour du général Duchesne

Paris, 30 mars.

Voici le texte de l'ordre du jour général adressé aux troupes du corps expéditionnaire de

Madagascar par le général Duchesne, commandant en chef de l'expédition :

« Officiers, marins et soldats,

» Au moment de quitter la France pour aller me mettre à votre tête, je tiens à vous dire d'abord combien je suis fier d'avoir été choisi par le gouvernement de la République pour vous commander. Vous me connaissez de longue date. Beaucoup d'entre vous ont servi avec moi en Afrique, au Tonkin ou à Formose. De mon côté, j'ai vu à l'œuvre les excellentes troupes qui me sont confiées.

» Officiers et hommes de troupe de la marine et de l'armée de terre, j'ai confiance en vous et vous savez que vous pouvez compter sur moi. La campagne que nous allons entreprendre sera peut-être pénible. J'estime qu'elle peut et doit être courte. Vous saurez opposer à nos adversaires, à la maladie, aux privations, les habitudes d'une forte discipline, la vigilance dans le service de la sûreté, la vigueur dans l'action, l'énergie physique et morale.

» Toutes les précautions dictées par l'expérience sont prévues pour vous prémunir contre la fièvre. Vous y aiderez vous-mêmes en vous conformant aux règles de propreté et d'hygiène et en prenant scrupuleusement les remèdes préventifs qui ne vous seront pas ménagés. Chacun y veillera dans sa sphère. Pour moi, la troupe la mieux commandée, sera celle qui aura le moins de malades.

» Le gouvernement vous envoie à Madagascar pour faire respecter nos droits méconnus, y rétablir l'ordre et développer dans cette île à laquelle tant de souvenirs nous rattachent, les germes de notre civilisation qui y ont été jetés depuis longtemps.

» Dans vos rapports avec les indigènes, vous n'oublierez jamais que les Malgaches sont tous les protégés de la France. Vous respecterez leurs personnes, leurs familles et leurs propriétés. Ceux d'entre eux qui se présenteront pacifiquement à vous devront être reçus en amis. Ceux même que vous aurez combattus devront, une fois désarmés, être traités avec justice et avec douceur.

» Je suis décidé à ne tolérer ni abus de la force, ni violence de la part de mes soldats. Vis-à-vis des habitants indigènes de l'île et des étrangers qui y sont régulièrement établis, à me montrer bienveillant pour tous, et à récompenser les services que les uns et les autres pourront nous rendre. Je n'hésiterai pas davantage à punir, selon la gravité de la faute, au besoin avec toute la rigueur des lois militaires, ceux qui ne respecteraient pas notre drapeau, le trahiraient ou

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 2

Le Roi des Braves

PAR JULES DE GASTYNE

I

Quand le garçon fut revenu, l'inconnu prit les billets qu'il lui remit, paya sa consommation, et sortit, tenant toujours l'enfant par la main.

Le train partait dans dix minutes. Comme l'avait présumé l'employé du restaurant Félix, il y avait peu de monde, car la salle d'attente resta presque déserte. Le gaz baissé, éclairant mal les banquettes abandonnées, donnait aux objets une apparence lugubre.

Au bout de cinq minutes d'attente, la porte ouvrant sur le quai glissa dans ses rainures. Un employé se montra.

— Les voyageurs pour la ligne d'Argenteuil, en voiture !

L'inconnu reprit la main de l'enfant et l'entraîna.

Quelques personnes, qui venaient d'entrer, se hâtèrent.

Le brouillard était plus épais encore sur la voie que dans les rues de Paris.

Les lumières, cercle d'une sorte de brume lumineuse, avaient peine à percer l'obscurité. Les employés ressemblaient à des ombres dans le loin-

tain. La locomotive, en arrêt, attendait en soufflant, comme un monstre athomatique.

L'homme que nous avons vu avec l'enfant se porta en avant, choisissant un wagon éloigné.

Il avait l'air inquiet et fortifié, et semblait désirer rester seul, car il se hâta de fermer sur lui la portière de la voiture.

Mais il n'avait rien à craindre de ce côté, les quelques voyageurs qu'il y avait s'étaient engouffrés dans les premiers wagons.

L'homme avait baissé la vitre et se penchait en dehors pour éloigner ceux qui auraient voulu pénétrer dans son compartiment.

Enfin, un coup de sifflet strident retentit, déchirant l'air, puis les roues de fonte sonnèrent sur les rails et l'on se mit en marche.

L'inconnu poussa un soupir de satisfaction.

Le wagon était mal éclairé par sa veilleuse que ce brouillard pâlisait, mais la lumière était encore trop vive sans doute au gré du voyageur, car celui-ci s'empressa de la couvrir de son capuchon de serge verte.

La brume ruisselait sur les vitres, semblable à de larmes qui tombent.

Les maisons éclairées disparaissaient une à une, se perdant dans la nuit.

Un nouveau coup de sifflet se fit entendre. On entra sous le tunnel, puis les lumières devinrent plus rares... On s'éloignait de Paris... Le train allait rouler en pleine campagne...

Quand on eut passé Clichy, la locomotive siffla de nouveau, puis s'arrêta.

Des têtes se penchèrent aux portières ; mais la halte fut de courte durée, et le convoi reprit sa marche très lentement, comme s'il n'était pas sûr

que la voie fût libre.

La Seine apparaissait nuancée d'argent, avec des lumières qui s'y reflétaient comme des étoiles.

L'inconnu avait de nouveau baissé la vitre.

Aucune parole n'avait été échangée depuis le départ entre lui et l'enfant.

Il se pencha vers le petit.

— Voici la Seine, dit-il.

Le bambin se dressa à ses côtés pour regarder.

L'homme jeta un regard furtif à droite et à gauche.

Aucune portière n'était ouverte, aucun employé ne se montrait le plus loin qu'il pouvait voir.

Il saisit brutalement l'enfant par le bras, sans parler, le sortit du wagon avant qu'il eût pu se reconnaître et le lança dans le vide de toutes ses forces.

Il y eut un cri perçant, qui se perdit dans l'espace, puis plus rien...

L'homme avait remonté vivement la vitre et s'était laissé tomber sur les coussins, livide, frémissant, des gouttes de sueur froide aux tempes, éponné de ce qu'il avait fait, tremblant d'avoir été perçu.

II

Cinq jours avant ce que nous venons de raconter, par une après-midi d'hiver ensoleillée, le jardin des Tuileries était rempli de monde. Une foule d'enfants, accompagnés de leurs parents et de leurs bonnes, se pressaient autour de grands arbres aux branches noires, à travers lesquelles miroitaient les rayons d'un soleil doucement doré... Les statues blanches étincelaient dans la lumière et sur la dorure des grilles s'allumaient des éclairs

jaunes...

L'air s'emplissait de cris joyeux, d'exclamations enfantines. Il y avait comme un renouveau d'été dans cette belle journée lumineuse et presque chaude.

Les ballons volaient en l'air de tous les côtés. Les cerceaux roulaient sur le sable, et par instants une feuille sèche oubliée venait tomber à terre en tournoyant, détachée lentement, par la brise légère, d'un arbre voisin...

Au milieu de cette animation et de cette gaieté générales se faisait remarquer un promeneur dont la mine attristée formait un saisissant contraste avec la joie qui l'environnait.

Entièrement vêtu de noir, ganté, le chapeau entouré d'un large crêpe, il marchait à pas lents, les yeux rivés à terre, comme perdu dans une pensée triste... Il paraissait avoir de trente-cinq à quarante ans. Les cheveux de ses tempes se striaient de fils blancs. Il avait le teint pâle, les yeux noirs et mélancoliques. Une moustache effilée ombrageait sa lèvre. Tout, dans sa tenue, dans sa démarche annonçait un homme appartenant aux classes élevées de la société. Un air de dignité, de grandeur se lisait sur sa physionomie.

Il paraissait indifférent à tout ce qui l'entourait ; mais, par moments, cependant, il semblait sortir de sa rêverie pour regarder jouer un enfant de cinq ans, — le sien, — qu'il regardait d'un regard plein d'un indéfinissable amour.

L'enfant lui ressemblait ; mais il était blond. Ses cheveux tombaient en boucles soyeuses sur ses épaules. L'œil était vif, les joues animées et les traits réellement charmants.

(A suivre).

tenteraient de résister au légitime exercice de mon autorité. Que chacun s'en tienne pour bien averti.

» Général CH. DUCHESNE. »

Paris, 30 mars.

Le général Duchesne, commandant le corps expéditionnaire de Madagascar, est rentré à Paris par le même train que le président de la République. C'est le 12 avril prochain que le général doit définitivement s'embarquer à destination de Majunga.

Montpellier, 30 mars.

La dernière Compagnie du génie, forte de 185 hommes avec 5 officiers, est partie ce soir à onze heures accompagnée par la musique du 2^e régiment. La foule a suivi le détachement en acclamant les soldats avec enthousiasme. Ces troupes à destination de Madagascar, s'embarqueront le 5 à Marseille.

Premiers engagements

Paris, 30 mars.

Une lettre de Diégo-Suarez, nous annonce qu'une compagnie d'infanterie de marine occupa Antongobato depuis le 7 février. Ce détachement a fait plusieurs sorties aux environs et, dans l'une d'elles, il a été attaqué par les Hovas qui lui avaient coupé la retraite à 4 kilomètres de l'usine de la graineterie française au Grand-Cirque. Le capitaine Rouvier, à la tête de ses 75 hommes se fit un passage dans les lignes Hovas et arrivait à Antongobato avec un seul blessé, l'adjudant Poug. D'autre part, les troupes d'Antsirane, le 21 février, attaquaient les Hovas et leur enlevaient le fort du point 6 avec une facilité qui ne fait prévoir que des succès pour la campagne.

Alger, 31 mars.

Le vapeur *Cachemire*, venant de Marseille, est arrivé ce matin. Il embarquera demain, pour Majunga, 35 officiers, 45 sous-officiers, et 773 soldats du régiment d'Algérie.

A Tananarive

Voici, à titre curieux, quelques passages du message de la reine de Madagascar à son peuple, lu le 31 janvier, et expédié le même jour à tous les gouverneurs pour convoquer les réserves :

« Ceci sont mes paroles à toi, mon peuple, »
 « Quand mes ancêtres enrôlaient les soldats Alakarabo, ils leurs disaient : — Vous resterez cinq ans dans le service militaire, et lorsque ce temps sera écoulé, on vous remplacera par d'autres. Mais bien que vous ayez été remplacés, lorsque le royaume aura besoin de vous, il y aura un signal sur chaque montagne et vous pourrez comprendre que vous êtes appelés à revenir. »

« Selon les paroles de mes ancêtres, vous avez été remplacés, et vous êtes devenus des civils, parce que je suis une reine qui ne trompe pas. »

« Aujourd'hui, le royaume est menacé de la guerre par la France ; en conséquence, le drapeau rouge sera hissé sur les douze montagnes le jeudi 13 du mois d'Adalo (7 février) afin que vous, volontaires Alakarabo et Fanevarena, puissiez vous assembler et revenir dans votre ancienne condition. Ce n'est pas moi, seule, qui ai la responsabilité de ce royaume ; elle m'appartient avec toi, ô mon peuple, et par conséquent il n'est personne, soldats ou civils, qui ne doive se lever pour protéger notre sol, une bonne chose qui nous a été donnée par Dieu. Et le mardi 18 adalo (12 février), je vous ordonne à tous, de venir et de vous assembler à Andohalo, car j'y descendrai moi-même. » Dit : RANAVALOMANJAKA III, Reine de Madagascar, etc. »

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 38

LE CHIEN

DE LA TOUR EIFFEL
 Par AUGUSTE VILLIERS

XX

OU LES SOUPÇONS GRANDISSENT

— Il faut payer d'audace ! disait-il.
 De son côté, Henri se remettait assez promptement.

Le docteur avait déclaré que tout danger avait disparu et que les gardes-malades pouvaient prendre tout le repos qu'ils voudraient.

Bock ne quittait guère la chambre du blessé ou celle de Rose.

Le bon bête était au milieu de ses amis. Il obéissait à Epaminondas avec joie, mais il se tenait des heures entières accroupi, le nez entre ses pattes, à regarder la petite Cyprienne qui faisait ses premiers pas.

Lorsqu'elle tombait sur son derrière, le chien approchait et lui lâchait les mains et le cou comme pour lui dire :

— Ne pleure pas ! ce n'est rien je suis là, prêt à te défendre.

Et Epaminondas disait à Rose :

— Bock aime Cyprienne et moi je ne veux pas me séparer de Bock, comment arrangerons-nous cette affaire-là ?

Collision entre l'« Alwah » et le « Brickburn »

On télégraphie de Messine :

Une grave collision s'est produite samedi soir à six heures dans le détroit de Messine près du phare, entre le navire anglais « Alwah » et le vapeur « Brickburn » affrété par le gouvernement français.

L'« Alwah » qui jauge 1,442 tonnes avait à bord vingt-huit hommes d'équipage et venait d'Odessa avec un chargement de blé.

Quant au « Brickburn », c'est le fameux bateau anglais dont l'affrètement souleva à la Chambre française un débat retentissant.

Ce navire qui jauge 2,093 tonnes était parti tout récemment de Toulon, emportant à Madagascar les fameux bateaux démontables qui doivent transporter de Majunga à Suberbierville les troupes du corps expéditionnaire.

En plus de l'équipage, cent passagers et dix officiers français se trouvaient à bord. La collision n'a provoqué aucun accident de personnes, mais par contre, les dégâts matériels sont considérables. L'« Alwah » s'est échoué à Granatello, sur la côte de Calabre, où il se trouve en péril de sombrer.

Le « Brickburn » plus heureux, a pu entrer dans le port de Messine. Les avaries éprouvées par ce navire paraissent graves et il se pourrait bien que son voyage soit considérablement retardé par ce fâcheux accident.

La Collision du « Brickburn »

Le ministre de la guerre n'a pas été officiellement avisé de la collision.

Pourquoi ?

Dès que la nouvelle en est parvenue, il a immédiatement télégraphié à notre consul à Messine, ainsi qu'à l'ingénieur des constructions navales, M. Révol, qui se trouve à bord du *Brickburn* pour obtenir des renseignements circonstanciés sur l'accident, en même temps que sur les retards qu'il peut entraîner.

Toutefois, disent les deux ou trois journaux officiels du soir, l'agent de la compagnie du *Brickburn* a donné communication d'une dépêche d'après laquelle les avaries du bâtiment seraient moins graves que les dépêches ne l'avaient annoncé ; et, par suite, les réparations seraient relativement rapides.

Armistice sino-japonaise

L'Agence Havas publie les dépêches suivantes :

Tokio, 29 mars.

Le Mikado a accordé une armistice sans conditions.

Saint-Petersbourg, 29 mars.

On apprend que l'attentat commis contre Li-Hung-Tchang, qui a fortement impressionné le Mikado, n'a pas été étranger à la décision prise par ce dernier d'accorder une suspension des hostilités.

A LA CHAMBRE

Les Victimes de la neige et des inondations

Sur les conclusions du rapport de M. Doumer, déposé au nom de la commission du budget, la Chambre avait à se prononcer sur un crédit extraordinaire de 1,500,000 fr. adopté par le Sénat pour indemniser les victimes de la neige

Rose ne répondait rien, mais elle souriait doucement en caressant le chien.

Donc, le samedi, ses demoiselles décidèrent d'aller passer le dimanche à la maison des gardes et de laisser M. Laborde avec son ami.

Elles partirent de bonne heure et furent reçues à bras ouverts par Mme Rousseau et les voisines.

On ne pouvait se la-ser de regarder Rose et sa fille, et ces braves femmes de dire à chaque instant :

— Comment peut-on abandonner une aussi jolie fille et une aussi belle enfant !

Après le déjeuner, Rousseau, qui était allé le matin à Brunoy, et qui avait bu un verre avec le concierge de la mairie, annonça la nouvelle de la publication des bans.

— C'est impossible dit Céline.

— Je l'ai lu moi-même répondit le garde.

— Que dois-je faire ?

— Dame ! il faudra aller demain voir le maire et protester ; on ne peut pas vous marier malgré vous.

On parlait encore de cette affaire, lorsque la femme d'un autre garde arriva en disant :

— Voilà M. Cyprien.

Tout le monde se regardait surpris, mais Céline se remit vite.

— Entrez dans ma chambre, dit-elle à Rose, il est inutile qu'il vous voie ici ; je vais le recevoir.

Rose se retira avec sa fille dans la chambre de Céline ; Rousseau se mit à siffloter entre ses dents et Mme Rousseau alla à sa cuisine.

Céline, debout dans la salle à manger et prête au

et des inondations dans les départements du Nord et de l'Est et de la région des Pyrénées.

La chose n'a pas été toute seule.

M. Marcel Habert a rappelé avec beaucoup de vivacité que la Chambre des députés, dans une séance précédente, avait manifesté sa volonté de ne plus continuer à éparpiller, à chaque catastrophe locale, des secours considérables quant à la somme totale et dérisoire, quant au chiffre de la répartition, mais de voter, en bloc, un crédit assez important pour indemniser dans la France entière les victimes véritablement dignes d'intérêt, quand la calamité avait un caractère général.

M. Doumer, le rapporteur, a longuement insisté pour l'adoption des conclusions de son rapport, favorables au vote du crédit adopté par le Sénat.

Réprenant la thèse de M. Marcel Habert, un autre opposant, M. Lhopiteau, a demandé, au contraire, le rejet du crédit et, pour montrer combien des mesures de cette sorte sont inutiles, il a cité ce fait, que dans son département un cultivateur avait reçu comme indemnité, dans une circonstance analogue, la somme de cinquante-cinq centimes.

M. Ribot, président du conseil, a fait de vains efforts pour enlever le vote et malgré ses supplications, la Chambre, à une forte, très forte majorité, a refusé de passer au vote sur le projet de loi.

Bismarck et le Reichstag

Madame Adam apprécie dans la *Nouvelle Revue* la mésaventure du prince de Bismarck au Reichstag :

Les sentiments généreux de Guillaume II à l'égard du prince de Bismarck ne paraissent pas avoir ému outre mesure la majorité des âmes sensibles du Reichstag.

C'est qu'aussi le stupéfiant caméléon que la Prusse a pour roi et l'Allemagne pour empereur exige vraiment trop de versatilité d'un peuple qui n'a pas pour qualité première l'amour de l'imprévu.

Beaucoup de membres du Reichstag — on sait comment M. de Bismarck les traitait — abhorraient le prince-chancelier, alors que le prince Guillaume affectait pour lui un culte voisin de l'idolâtrie. Ces députés ont aisément admis, chez « le jeune et sympathique empereur », en mars 1890, les colères violentes d'une haine succédant à l'amour et impatiente de frapper, cette passion obsédante du pouvoir personnel, ce besoin subit d'être délivré d'un maître agressif et impérieux. Ils ont pu trouver des excuses, après leur disparition totale, au retour des sentiments généreux, au réveil de l'âme sensible de Guillaume II ; ils ont souri en sceptiques aux efforts faits par leur souverain pour oublier les torts qu'il avait eus envers le fondateur de l'empire et son maître idolâtré.

Mais lorsque tout à coup le centre catholique, à peine délivré des affres du *Kulturkampf*, s'est vu adjurer de féliciter l'homme de Canossa, quand les progressistes radicaux ont été mis en demeure d'obéir à une discipline administrative pour le tombeau de toutes les libertés, quand les socialistes ont entendu la sommation de faire taire leurs farouches rancunes pour les lois d'exceptions et que les Polonais ont été invités à oublier les persécutions révoltantes dont ils ont été victimes, alors c'a été, sur la proposition du président du

combat, attendant, un peu pâle, mais décidée à dire tout ce qu'elle avait sur le cœur.

Cyprien parut, son bras en écharpe et affectant un air gai.

— Bonjour, papa Rousseau, dit-il.

— Bonjour, bonjour, fit Rousseau, allumant sa pipe et sans lui tendre la main.

Mme Rousseau ne bougea pas.

Cyprien remarqua tout cela, mais il ne parut pas y faire attention et se tourna vers Céline.

— Chère Céline, dit-il, vous avez su ce qui m'est arrivé ?

— Oui, monsieur, fit la jeune fille.

— Et vous ne me demandez pas des nouvelles de ma blessure ?

— Je vois que vous vous portez bien, c'est le principal.

Cela fut dit si froidement que le jeune homme leva les yeux sur elle et la perça de ce regard dur qui lui était habituel.

— J'ai à vous parler, dit-il, voulez-vous me recevoir ?

— Parlez, monsieur.

— Il s'agit de choses très sérieuses ; les bans sont publiés et je voudrais vous entretenir seul à seule. Entrons dans votre chambre.

— Nous sommes très bien ici.

— Allons dans le bois alors.

— Je vous répète que nous sommes très bien ici. Un éclair de colère passa dans les yeux de Cyprien. Il se contenta pourtant et dit :

— Soit ! parlons ici puisque vous le voulez.

Rousseau qui s'était approché de la porte sortit alors et Mme Rousseau alla au jardin.

— Vous voyez, nous sommes seuls, dit Céline,

Reichstag de voter une adresse de félicitations au prince de Bismarck, une explosion de protestations et de révoltes.

Qu'on admetta les protestations et les révoltes, contraires du Reichstag en mars 1890, lorsque le prince-chancelier fut si brutalement chassé de Berlin par « le jeune et sympathique empereur », on sourira alors à l'indignation du même Guillaume II contre le même Reichstag et l'on pourra trouver que c'est un comble.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

DÉLÉGUÉS CANTONAUX DES ÉCOLES PUBLIQUES

Le conseil départemental de l'instruction primaire a constitué ainsi qu'il suit les délégations cantonales du Lot, pour 1895 :

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Canton de Cahors nord. — MM. Relhié, conseiller général ; Rodolose, architecte départemental ; Combarieu, archiviste ; Bousquet, Séguy et Bouyssou, conseillers municipaux ; Miquel, ancien maire à Larroque-des-Arcs ; docteurs Vallette et Clary.

Canton de Cahors sud. — MM. Delpont, conseiller général ; Costes, maire ; Duffour, maire au Montat ; Valette, maire ; Malinowski, professeur honoraire ; Daynard, conseiller municipal ; docteur Darquier ; Labro, conducteur des ponts et chaussées.

Canton de Castelnau-Montrouzier. — MM. le docteur Mazellé ; Etienne Gaussez ; docteur Taillade ; Garrigues, maire à Flaugnac ; Ausset, ancien maire à Sainte-Alauzie ; Luceze, notaire à Saint-Paul-Labouffie ; Feyt, maire à Castelnau.

Canton de Catus. — MM. Rey, député ; Brucalières, conseiller général ; Cambornac, ancien maire ; Brassac, maire ; Armand Devès ; Roques, maire ; Jorjanet, ancien maire ; Chatin, maire ; Monteil, maire ; Cambornac, notaire ; Dablanc, à Pélaçoy ; Brassac, à Mongesty ; Balagayrie, à Mechmont ; Capmas, à Nuzéjols ; Courtil, ancien officier des mobiles, à Catus.

Canton de Cazals. — MM. Béal sénateur ; docteur Charles Calmeilles ; Cangardel, conseiller général ; Delrieu, ancien inspecteur primaire ; Labroue, ancien instituteur ; docteur Teyssède.

Canton de Lalbenque. — MM. Roques, conseiller général ; Bru, à Vaylats ; docteur Cazes ; Salgues, ancien maire ; Sicard, Blattes, Guilhem, Escrouzailles, Dalet, Edouard Sicard, maire ; Pagnet, ancien instituteur.

Canton de Lauzès. — MM. Grimal, conseiller général ; Lalo, maire ; Gagnayre, instituteur en retraite ; Adrien Maurel, propriétaire ; Peyrichou, conseiller d'arrondissement ; docteur Gagnayre ; Pons, suppléant du juge de paix ; Delpéch, ancien receveur de l'enregistrement ; Grimal, maire.

Canton de Limogne. — MM. Pradines, conseiller général ; Couderc, conseiller d'arrondissement ; Ausset, maire ; docteurs Bach et Couderc ; Vialatte, maire ; Dalat, notaire ; Bach, greffier, docteur Aymard.

Canton de Luzech. — MM. Bergon, ancien conseiller général ; Marcenac, conseiller général ; Dulac, ancien maire ; Couture, ancien maire ; Cavalie, conseiller municipal ; Raynal, maire ; Delcros, propriétaire à Albas ; Pons, vétérinaire ; Philémon Sers, propriétaire ; Pons, conseiller municipal à Parnac ; Vincent, maire à Sauzet.

Canton de Montcuq. — MM. le docteur Penardies ; Paul Bousquet, ancien notaire ; Ernest Benays, propriétaire ; Rouffé-Alaury, négociant ; Boudou, maire de Montcuq ; Julia, notaire ; Pax, maire ; Lolmède, ancien notaire ; Lucien Bousquet, notaire ; Calassou, conseiller municipal.

parlez donc.

— Asseyons-nous.

— Je ne suis pas fatiguée.

— Vous me répondez étrangement Céline, fit Cyprien et l'on ne dirait pas que vous allez devenir ma femme dans quelques jours... qu'avez-vous ?

— Rien, je vous écoute.

— Voyons, vous avez eu la visite de ce monsieur Laborde qui est venu me provoquer ensuite et contre lequel j'ai dû me défendre ! il vous a dit contre moi quelques mensonges.

— Non, il m'a dit simplement qu'il m'aimait et qu'il me désirait pour femme.

— Vraiment ! fit Cyprien goguenard et que lui avez-vous répondu ?

— Que je l'aimais également et que j'acceptais son offre.

— En vérité, c'est charmant ! c'est pour cela que ce monsieur est venu m'insulter et me provoquer pour essayer de me tuer afin de vous rendre libre, car vous êtes engagée à moi.

— Par qui donc !

— Ne sommes-nous pas fiancés...

— Sans doute, mais on a le droit de rompre un mariage tant qu'il n'est pas fait.

— Et vous rompez le nôtre... les publications sont faites.

— J'y mettrai opposition dès demain.

— Alors vous ne m'aimez plus !...

— Je ne vous ai jamais aimé.

(A suivre).

Canton de Puy-l'Evêque. — MM. Daynard, huissier; Capmas, et Loubières, maires; Pujol, notaire; Laporte, conseiller municipal; Puech, maire et notaire; Lagaspe, pharmacien; Mommayou, conseiller d'arrondissement; Lescole, propriétaire; Lescoul, vétérinaire; Laval, notaire; Combes, ancien instituteur; du Mas, maire; Combelles, maire; Rigoula, maire; Paul Delcaillon, propriétaire.

Canton de Saint-Géry. — MM. Talou, député; Cayla, conseiller d'arrondissement; Cambornac, propriétaire à Vers; Garrigues, adjoint au maire de Saint-Cirq.

(A suivre).

Caisse départementale

De secours pour les planteurs de tabac sinistrés
Le préfet du Lot a l'honneur de prévenir les planteurs intéressés qu'en raison des dispositions législatives arrêtées dans sa séance du 20 mars dernier par la Chambre des députés, et qui tendent à rendre obligatoire pour tous les planteurs sur le vote conforme du Conseil général, une seconde retenue à déterminer par cette assemblée dans la limite d'un maximum de 5 centimes sur le prix des tabacs indigènes livrés, il sera sursis à la réception des déclarations d'adhésion à la Caisse départementale de secours déjà instituée.

Par suite, les mesures arrêtées précédemment pour l'inscription de ces déclarations au mois d'avril sont abrogées.

Lycée Gambetta

M. Rodolose, architecte départemental, a fait remettre, hier, l'ordre de service à MM. Troussel frères, entrepreneurs des travaux de démolitions et de maçonnerie du lycée Gambetta. Ce matin, des ouvriers ont dû se mettre à l'œuvre.

Ponts et Chaussées

M. Maret, conducteur des ponts et chaussées à Aurillac, est nommé faisant fonctions d'ingénieur à Figeac, en remplacement de M. Delon, qui est mis à la retraite.

Vacances de Pâques

Enseignement secondaire. — Les congés de Pâques, dans les établissements publics d'enseignement secondaire du département du Lot, lycée de Cahors, collège de Figeac, collège de jeunes filles de Cahors, cours secondaires de Figeac, sont fixés ainsi qu'il suit :

Sortie, le mercredi matin, 10 avril; rentrée, le mercredi soir 24 avril.

Les classes reprendront le jeudi 25 avril. Enseignement primaire. — Les congés de Pâques, dans les écoles primaires publiques, sont fixés ainsi qu'il suit :

Sortie, le mercredi 10 avril, à 4 heures du soir; rentrée, le lundi 22 avril, à 8 heures du matin.

Ecoles normales

Les congés de Pâques, dans les écoles normales, sont fixés par l'article 103 de l'arrêté du 18 janvier 1887. Ils commencent le jeudi saint et finissent le lundi qui suit la semaine de Pâques.

Sauvetage

M. Gustave Carbonnel, de Paris, en villégiature à Figeac, pêchait au moulin Laporte. S'étant accroché à un peuplier, cet arbre cassa et il fut précipité dans la rivière, profonde de 3 mètres en cet endroit. Son camarade, M. Larnaudie, quoique ne sachant pas nager, n'hésita pas à se jeter tout habillé dans le Célé et parvint à retirer M. Carbonnel à demi asphyxié.

Diffamation

Le directeur de l'Ecole supérieure de Martel intente un procès en diffamation à la Croix du Lot.

Cette affaire viendra devant la cour d'assises du Lot, au mois de mai prochain.

Crue du Lot

Le niveau du Lot s'est élevé de 4 mètres 25 centimètres à l'écluse de Coty. Aucun accident n'a été signalé sur le parcours de cette rivière dans le département.

Dimanche, vers midi, l'eau, qui était rouge, a pris tout à coup une teinte noirâtre, généralement attribuée à la présence des charbons de l'Aveyron.

Rappelons que les eaux noires ont déjà fait l'objet de nombreuses protestations de la part de la société de pisciculture et des fermiers de la pêche.

Actes de probité

M. Antoine Bénech, propriétaire, rue Lastié, a trouvé sur la voie publique une montre qu'il a déposée au bureau de police où son propriétaire pourra la réclamer.

M. Cubaynes fils, marchand de truffes à Cieurac, a trouvé sur la voie publique un billet de banque de 50 francs, qu'il s'est empressé de remettre à son légitime propriétaire.

Reconstruction d'immeubles

Les propriétaires de maisons situées à des endroits où a été projetée l'ouverture d'une rue nouvelle se trouvent souvent, au moment où ils doivent reconstruire leurs immeubles, en conflit avec l'administration. Il s'agit, en effet, de savoir si, tant que les plans nouveaux ne sont pas mis en exécution, l'alignement devra être délivré suivant les limites actuelles ou les limites nouvelles de la voie.

Le conseil d'Etat, statuant au contentieux, vient d'être appelé à se prononcer sur le pourvoi d'un propriétaire de maisons sises rue Quincampoix et rue aux Ours. Ces maisons seraient appelées à devenir voisines d'une nouvelle rue si on venait à mettre à exécution un décret de 1854 qui a déclaré d'utilité publique, sur ce point, l'ouverture d'une voie de 20 mètres.

Le conseil d'Etat a décidé que le décret qui déclare ainsi d'utilité publique l'ouverture à Paris d'une nouvelle rue, a uniquement pour effet d'autoriser la ville à procéder à l'exécution des travaux, mais que l'application aux riverains des alignements fixés par la loi nouvelle ne saurait en devancer l'ouverture. Il en résulte que, tant que la ville n'a pas usé de l'autorisation qui lui a été donnée, le propriétaire ne peut reconstruire son immeuble que suivant les limites actuelles de la voie.

L'administration, par contre, n'est pas en droit de lui refuser la délivrance d'un alignement conçu dans ces conditions.

Les absences des officiers

Pour les absences dépassant une durée de quatre jours, tout officier était tenu de notifier sa résidence au commandant de gendarmerie de l'arrondissement.

Cette obligation, un peu tombée en désuétude, vient d'être rendue plus étroite par une circulaire du général Zurlinden.

Estimant que l'autorité militaire doit pouvoir rappeler à toute heure un officier régulièrement absent de son corps, le ministre impose la notification du domicile temporaire au commandant de l'arrondissement de gendarmerie, pour tout détenteur d'une permission ayant fait mutation.

En prévision d'une mobilisation, et aussi pour éviter à quelques officiers d'être mêlés à des élections, à des réunions politiques ou à des grèves, les permissionnaires pourront recevoir rapidement, par la gendarmerie, un ordre de rentrer d'urgence à leur corps.

Concours international de musique de Toulouse

Nous pouvons d'ores et déjà donner d'excellentes nouvelles du concours international de musique organisé par la ville de Toulouse pour les 18 et 19 mai prochain.

A la date du 30 mars, cent neuf sociétés musicales étaient inscrites pour ce concours. Ces cent neuf sociétés se répartissent ainsi : orphéons, 47, dont un espagnol, et Eco Republicana, de Reus, province de Taragone; musiques d'harmonie, 13; fanfares, avec saxophones, 30; fanfares, sans saxophones, 15. Il y a aussi quatre estudiantinas, deux de Nérac, une de Bordeaux, une de Moissac, d'autre part, quatre sociétés de trompes de chasse, venant de Bagnères-de-Bigorre, de Jonzac, de Tarbes et de l'Isle-en-Jourdain.

Les cent neuf sociétés musicales dont nous parlons viennent de départements du Gard, de la Dordogne, de l'Aude, de l'Hérault, de la Gironda, du Gers, du Lot, du Lot-et-Garonne, des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège, des Basses-Pyrénées, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Puy-de-Dôme, de l'Indre-et-Loire, de la Charente-Inférieure et, naturellement, de la Haute-Garonne.

La présidence du jury du concours est dévolue à M. Deffès, directeur du conservatoire de Toulouse, Salvayre et Paul Vidal, ce dernier, préparé, en vue du concours d'honneur des orphéons, un chœur superbe qui sera donné comme chœur imposé au troisième groupe. Ce chœur est intitulé *Les Pyrénées*.

Disons enfin que M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts offre à la ville de Toulouse une médaille en vermeil grand module, pour le festival du mois de mai et qu'on attend aussi un prix de M. le président de la République.

Nous croyons savoir que notre vaillante société chorale prendra part à cet important concours. Nous faisons des vœux pour qu'elle soutienne dignement la vieille réputation de l'Orphéon de Cahors et qu'elle nous revienne chargée de lauriers.

Les Gorges de la Cère

Voici le passage intéressant que nous extrayons d'un article de notre excellent confrère l'Avvenir du Cantal, touchant cette ligne si dangereuse de St-Denis à Aurillac, témoin de la terrible catastrophe où un chauffeur et un mécanicien trouvèrent la mort l'an passé :

« Quatre-vingts ouvriers — soixante terrassiers et vingt maçons — sont depuis cette semaine occupés à faire sauter, au moyen de la dynamite, les rochers qui menacent de s'écrouler et de tomber sur la voie ferrée. Avec l'appareil électrique dont ils se servent, aucun accident à craindre. Non seulement les rochers sautent, mais ils sont pour ainsi dire pulvérisés, de sorte que sur les rails il ne tombe, au lieu d'énormes blocs, qu'une fine poussière qu'il est très facile d'enlever. »

« Les équipes de gardes-lignes ont été doublées. Quelques minutes avant le passage des trains, deux gardes lignes partant de deux postes opposés, surveillent la voie, s'assurent que le passage est libre et que les rails sont en bon état, et arrivent ensemble, en un point déterminé, devant un poteau surmontant une sorte de case dans laquelle se trouve une feuille d'émargement. Les deux employés la signent en présence l'un de l'autre et regagnent ensuite leur poste. »

« Lorsque le train est en vue, les gardes-lignes déploient un drapeau rouge et font un signal au mécanicien qui est dès lors certain qu'il peut marcher en toute sécurité. »

« Une autre réforme importante à signaler : on a consolidé les courbes de 250 et au-dessus au moyen de nouveaux coussinets doubles renforcés. »

« J'ai interrogé divers employés, surtout des mécaniciens. Tous se montrent enchantés et disent que maintenant la ligne sera aussi sûre que celle de Capdenac. — « Au moins, ajoutent-ils, nous n'aurons plus la crainte de ne pas revoir nos femmes et nos enfants en partant d'Aurillac. »

« J'ajouterai, en terminant, que les travaux commencés par les équipes d'ouvriers pour débarasser la voie des rochers qui — de même que

l'épée de Damoclès — étaient... suspendus sur la vie des voyageurs et des employés, ne seront guère terminés avant la fin de l'été. »

Conduché

Samedi soir, le sieur Julien Cancé, de Saint-Sulpice, venait de porter à la gare de Conduché un chargement de bois de noyer. Il s'en retournait, vers six heures du soir, ayant avec lui, dans sa charrette, Albert Trémoulet et Marie Desplats, belle-mère de ce dernier, lorsque, au sortir de la cour extérieure de la gare, la charrette, lancée avec trop de rapidité, heurta une borne et fut renversée.

Dans cette chute, le conducteur Cancé et Mme Desplats ne reçurent que quelques contusions sans gravité. Il n'en a pas été de même du sieur Albert Trémoulet qu'on a eu beaucoup de peine à rappeler à la vie et qui se plaignait de violentes douleurs dans la poitrine.

Ce malheureux jeune homme était, en effet, tombé la poitrine la première sur des pieux de la charrette.

Après avoir reçu quelques soins au café-restaurant voisin de la gare, le blessé a pu être transporté.

Payrac

Un incendie s'est déclaré, samedi, dans un bois appartenant à Mme veuve Valat, entre le Périé et Payrac. Il a pu être éteint par la population et la gendarmerie.

Le feu avait été allumé, dit-on, par l'imprudence d'un berger, le nommé B. S., qui avait voulu se chauffer en gardant un troupeau.

L'électricité à l'exposition de Bordeaux 1895

Le grand palais consacré à l'Exposition de l'Electricité sera réellement une des merveilles de l'Exposition de Bordeaux. La jeune science de l'Electricité, qui marche à pas de géant dans la voie des découvertes, y montrera les applications industrielles ou de luxe les plus modernes, les plus pratiques et les plus intéressantes.

Pianos, pendules, machines lithographiques, pompes centrifuges, procédés pour ciseler sur os et sur argent, pour graver sur les métaux et sur verre, pour souder le fer et l'acier, appareils téléphoniques donnant les auditions des théâtres de Bordeaux et de Paris; phonographes parlant ou chant à faire illusion, kinéscope Edison reproduisant des scènes animées et multiples : danseurs en mouvement, combats de lutteurs, exercices de gymnastique, orateurs à la tribune, etc, vériscope photographiant par l'électricité; vélocipèdes, tramways, ascenseurs, rien ne manquera à la collection.

On verra toute une maison marchant à l'Electricité : éclairage, chauffage, cuisine, etc.

L'Electricité que nous appellerons l'Electricité de luxe fera de son côté, le soir, de l'Exposition un palais des mille et une nuits.

Les fontaines lumineuses, placées entre le palais principal et le Palais de l'Electricité, lanceront leurs gerbes multicolores sous les feux croisés des foyers électriques placés sur les pavillons extrêmes de ces deux palais. En outre un foyer plus intense installé sur le dôme central inondera de sa féérique clarté la rade, le fleuve et les cotéaux de Lormont.

Par les belles nuits d'été, on sera transporté dans un lumineux pays de rêves.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS FÊTES DE PAQUES 1895

EXTENSION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DES BILLETS ALLER ET RETOUR
A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au Jeudi 25 Avril inclus, les coupons de retour des Billets d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés pendant la période du Lundi 8 Avril inclus au Mercredi 24 Avril inclus, aux conditions de son Tarif spécial G V n° 2.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 25 Avril.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Sous des allures de bonhomme, M. Pras cache une âme de fin diplomate. Les cadurciens lui avaient dit : nous ne voulons pas aller au théâtre et tout ce que vous ferez pour nous y attirer sera inutile. C'est bien, avait répondu M. Pras, c'est ce que nous verrons. Le public est tenace, mais il avait à faire à un homme patient, souvent la salle fut presque vide, on joua quand même. Mais voilà de cela huit jours, M. Pras annonce les *Châtelines de Roussillon*. Le cadurcien se dit : pour une fois, je peux bien aller au théâtre. Il y vint si bien que plus d'un dut s'en retourner faute de pouvoir y trouver une place. Pour le dimanche 31 mars, l'affiche portait *Michel Strogoff*, avec décors nouveaux, artifices et effets d'incendie de la maison Ruggieri, orchestre symphonique, etc.

Chacun, à part soi, s'est dit : cela pourrait être intéressant, il faut aller voir. Et une seconde fois le théâtre fut bondé. La victoire est donc restée à M. Pras. Nous l'en félicitons cordialement.

Mais cessons de bavarder, et parlons un peu de la dernière représentation :

Michel Strogoff, a obtenu tout le succès auquel on s'attendait. Le soin tout spécial avec lequel cette pièce avait été montée fait honneur à M. Pras.

Comme toujours, les rôles ont été bien remplis. Michel Strogoff M. Fillon, Ivan Ogareff, M. Hubert et les deux journalistes Blount et Jolivet, ont successivement soulevés les applaudissements du public. Quant à Marpha Strogoff, Nadia Fédor et Sangarre, le public leur a fait de nombreuses et sympathiques ovations.

En terminant, nos félicitations à M. Serres, pour la peinture des décors, qui ont contribué pour beaucoup au succès de la représentation.

Jeudi 4 avril 1895

A la demande générale MICHEL STROGOFF

Pièce en 7 actes et 15 tableaux

Spectacle offert gratis aux Dames

AVIS. — Chaque Dame, accompagnée entrera gratuitement; deux Dames avec une seule carte. En cas de changement de place, le supplément est perçu pour chaque personne.

Prochainement :

Tout Cahors y passera et Cabessut aussi

Grande revue locale en 5 actes et 12 tableaux, par MM. Marius Pracy, J.-B. Rouquet et G. Nicolai

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 4 et 7 AVRIL

de 4 à 5 h. du soir (*Allées Fénélon*)

Les Volontaires, pas redoublé	Métra.
Girald, ouverture	Adam.
Les Feuilles du matin, valse	Strauss.
Guillaume Tell, fantaisie	Rossini.
Pour les Bambins, polka	Farbach.

AVIS. Monsieur AUDOUARD, chirurgien-dentiste à Brive, sera à Cahors les 6 et 7 avril prochain, hôtel de l'Europe.

Dernières nouvelles

L'embarquement des troupes

Pour éviter l'encombrement à Toulon et à Marseille, au moment de l'arrivée et du départ des troupes pour Madagascar, le ministre de la guerre a prescrit de n'envoyer dans ces villes que les troupes d'effectif réel et non celles qui forment majoration et sont destinées à entretenir l'effectif des corps au complet et réglementaire.

Celles-ci ne partiront pour Toulon et Marseille qu'après évacuation des casernes toulonnaises et marseillaises par les troupes en partance.

A la suite d'une dernière revue sanitaire, une quarantaine d'hommes, qui avaient été désignés pour les corps expéditionnaires, ont été retenus et seront réintégrés à leur régiment de provenance.

Panique dans une foire, 400 blessés

Larochelle, 1^{er} avril.

Une panique s'est produite vendredi soir, à Pisany, où trois cents bœufs étaient rassemblés sur le foirail. A deux heures et demie, au moment où les affaires commençaient à se traiter, les animaux, pris tous à la fois d'un affolement subit, s'élançèrent comme une trombe, passant les uns sur les autres, bousculant, renversant, brisant tout. Quatre cents personnes sont ainsi piétinées et traînées dans la boue.

L'horrible scène a duré trois minutes à peine. Le calme rétabli, le champ de foire faisait pitié à voir : on eût dit un champ de bataille.

Prime à nos Abonnés

MAGNIFIQUE CARTE DE

MADAGASCAR

Cédée à nos lecteurs à prix réduits.

En feuille.....	0,75
Collée sur toile.....	2,50
Par la poste, 0,25 en plus.	

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée suivant décret du 4 mai 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Toutes Opérations de Banque, notamment : Comptes de dépôts de Fonds à intérêts, avec ou sans service de Chèques; Chèques directs et Virements, paiements télégraphiques ou non; Dépôts de Fonds remboursables à échéance fixe, à intérêts variables suivant la durée des dépôts; Ordres de Bourse en France et à l'Étranger; Placements de Valeurs, Avances et Opérations sur Titres; Souscriptions; Garde de Titres; Garantie contre le remboursement des titres cotés au-dessus du pair; Escompte et Encaissement de Coupons français et étrangers; Escompte et Encaissement d'Effets de commerce, Factures et Reçus sur la France et l'Étranger; Crédits documentaires; Avances sur Marchandises et sur connaissements; Billets de Crédit circulaires et Lettres de crédit sur la France et l'Étranger; Renseignements divers; Services de Correspondant; Assurances, etc. La Société a 186 Agences et Bureaux en France, une Agence à Londres et des Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SEMAINE SAINTE A SÉVILLE
FOIRE DE SÉVILLE

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte, du 8 au 13 Avril, et de la foire et des fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 avril, la compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 29 Mars au 15 Avril inclus, au départ de Paris, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroox, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 fr. par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 5 Mai inclusivement et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

FÊTES DE PAQUES A MADRID

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 3 au 13 avril 1895, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroox, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en

France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

Bibliographie

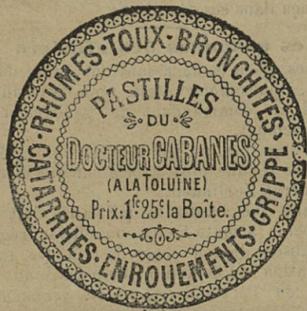
NOUVELLE REVUE, Sommaire du 1^{er} Avril 1895. — Sully Prudhomme, de l'Académie française : La curiosité (2^e article). — Georges Hugo : Souvenirs d'un matelot. — Jules Zeller, de l'Institut : Les dernières années de Luther. — Hugues Le Roux : Je deviens colon (1^{re} partie). — Robert Scheffer : Le chemin nuptial (4^e part.). — Jules Case : La presse contemporaine. — Virgile Rossel : Une admiratrice allemande de Voltaire. — V^{ie} de Borelli : Les Dactyles (poésie). — Mme Juliette Adam : Lettres sur la politique extérieure. — Léon Bourgeois : Questions sociales : la Solidarité.

La Quinzaine. — L'opinion à Paris. — Barnave — Les Provinces. — Lorraine, Bretagne, Bourgogne, Franche-Comté, Normandie, Auvergne, Dauphiné, Picardie, Provence, Languedoc, Algérie. — Le Parlement : M. A. Descubes. — L'Armée : Colonel X. — La Marine : C^t Z. — Mouvement scientifique : Stanislas Meunier. — Agriculture : Noël Blache. — Théâtre : Louis Gallet, Marcel Fouquier. — Quinzaine littéraire : M. Léon Daudet. — Expositions Musées Livres. — Pages courtes : Alphonse Daudet, Juliette Lamber, E. Ledrain, Jules Renard, Marie-Anne de Bovet.

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 30 mars 1895 : Gravure sur diamant : Gaston Tissandier. — Codes et vocabulaires télégraphiques : Daniel Bellet. — Linge brûlé. — Le prolongement de la ligne du chemin de fer de Seaux : Max de Nansouty. — L'aluminium dans la construction des torpilleurs. — Distribution de force motrice et d'éclairage par l'électricité : J. Laffargue. — Le dépôt des ordures de la Cité de Londres : X. West. — Les appareils de distillation dans les laboratoires : A. Hébert. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 18 mars 1895 : Ch. de Villedeuil. — Une découverte d'ossements à Paris : Alexandre Jodin.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES
(Supplément 18 de la Nature)

La Semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Bulletin trimestriel astronomique. — Recettes et procédés utiles. — Un numéro, 0 fr. 50.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Dr CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Dr CABANES et vous serez guéri.

DÉPÔT PH^o DERBECCQ, 24, F^os de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

TISANE DUSSOLIN

La Tisane Dussolin guérit l'Anémie, la Chlorose, les Lourdeurs et Maux de tête, les Rhumatismes, la Goutte, les Douleurs; elle reconstitue et purifie le sang, chasse les humeurs.

Prix : 4^{fr} 50 la Boisson. — Se trouve à Paris, chez DERBECCQ, Ph^o 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France. Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

EXPOSITION



CAHORS 1881

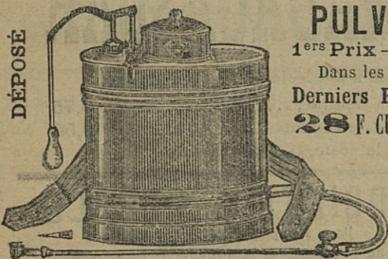
B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1^{ers} Prix — Hors concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

25 ANS DE SUCCÈS.

MAISON DE CONFIANCE
POUR
LA POSE DES DENTS
Le Redressement
& toutes les Opérations relatives
à L'ART DENTAIRE.

AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

RECONSTITUANT ÉNERGIQUE

Le Vin de Peptone de Chapoteaut contient la viande de bœuf digérée par la pepsine; il est beaucoup plus actif que les jus et extraits de viande; avec lui on nourrit les anémiques, les convalescents, les phthisiques, les malades privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter et ceux épuisés par le travail, la fatigue ou les veilles. La peptone Chapoteaut est, à cause de sa pureté, la seule employée à l'Institut Pasteur. Dépôt: Toutes Pharmacies.

Le propriétaire-gérant : LAYTON

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Vignes Américaines

Par millions de plants à la vente
Racinés, plants greffés soudés et boutures (toutes variétés)

VICTOR COMBES

Lauréat du Concours des Vignobles, membre du Jury, Chevalier du Mérite agricole à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot)

Racinés 1^{er} choix

Jacquez, Herbemont, Solonis, Riparia, Othello, Clinton ou Plant-Pouzin ...	le mille 80 fr.
Rupestris du Lot « Forworths » métallica à	50 »
Rupestris ganzin, Martin, Riparia gloire	40 »
Rupestris Phénomène du Lot, 1 ^{er} choix extra	70 »

Plants greffés soudés 1^{er} choix

En variétés du pays, Midi, Gironde, etc., etc., greffés sur Riparia, Solonis, Jacquez, Herbemont, Violla, à	le mille 120 fr.
Sur Rupestris et Hybrides, les prix seront donnés par correspondance.	

Pour les racinés et plants greffés, ils seront livrés par fractions, avec majoration de 2 fr. par cent en sus, sur le prix du mille

Boutures pour greffages

TALONNÉES SOUS L'ŒIL DE LA BASE ET AYANT 6 MILLIMÈTRES DE GROSSEUR

Riparia, Solonis, Clinton ou Plant-Pouzin	le mille 25 fr.
Jacquez, Herbemont, Noah	15 »
Rupestris, York, Violla, Riparia gloire	40 »
Boutures de 0 m. 50, pour pépinières, 5 fr le mille, excepté les Rupestris et Riparia gloire, qui sont vendues 10 fr.	

Toutes les marchandises sont rendues franco sur wagon Puy-l'Évêque et payables contre remboursement

N. B. — Je garantis la fraîcheur et l'authenticité de toutes mes fournitures, sur facture.

Pour plus amples renseignements, demander le prix-courant 1895 qui sera adressé franco sur demande

Raphia du Japon, 1 fr. le kilo. Pince Aliés, 4 fr Bouchons fendus 4 fr. le mille. Surgeons de la Grande consoude rugueuse du Caucase, fourrage produisant 8 récoltes par an. Prix, 5 fr. les 100 racines, 40 fr. les 1000 racines